el

### REPUBLIQUE DU BURUNDI



## **CABINET DU PRESIDENT**

LOI N°1/4 1DU. 15 JUILLET 2011 PORTANT RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DE L'ACCORD DE FINANCEMENT N°684-BI ENTRE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT: FINANCEMENT ADDITIONNEL AU PROJET DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR ROUTIER, SIGNE A BUJUMBURA LE 17 MAI 2011

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi;

Vu l'Accord de Financement N°684-BI entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement, pour le financement additionnel au Projet de Développement du Secteur Routier, signé à Bujumbura le 17 mai 2011; Le Conseil des Ministres ayant délibéré;

L'Assemblée Nationale et le Sénat ayant adopté;

#### PROMULGUE:

Article 1: L'Accord de Financement N°684-BI entre la République du Burundi et L'Association Internationale de Développement, pour financer le Projet de Développement du Secteur Routier, signé à Bujumbura le 17 mai 2011, est ratifié.

Article 2 : La présente loi entre en vigueur le jour de sa promulgation.

Fait à Bujumbura, le 15 juillet 2011

Pierre NKURUNZIZA

PAR LE PRESIDENT BEALA REPUBLIQUE,

VU ET SCEDLE DUSCEAU DE LA REPUBLIQUE,

LE MINISTRE DE L'AUSTICE ET GARDE DES SCEAUX,

Ancie NTAKARURIMYO

# REPUBLIQUE DU BURUNDI



INSTRUMENT DE RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DE L'ACCORD DE FINANCEMENT N°684-BI ENTRE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT : FINANCEMENT ADDITIONNEL AU PROJET DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR ROUTIER, SIGNE A BUJUMBURA LE 17 MAI 2011

## Nous, Pierre NKURUNZIZA,

# Président de la République du Burundi,

Ayant vu et examiné l'Accord de Financement N°684-BI entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement, pour le financement additionnel au Projet de Développement du Secteur Routier, signé à Bujumbura le 17 mai 2011;

L'avons approuvé et l'approuvons en toutes et chacune de ses dispositions conformément à la législation en vigueur au Burundi;

Déclarons qu'il est accepté, ratifié et confirmé;

Promettons qu'il sera intégralement et inviolablement observé;

En foi de quoi, Nous avons donné le présent Instrument de Ratification revêtu du Sceau de la République.

Fait à Bujumbura, le 15 juillet 2011

Pierre NKURUNZIZA

PAR LE PRESIDENT DE L'ARERUBLIQUE,

VU ET SCEIRE DU SCEAU-DE LA REPUBLIQUE,

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX.

Anchia NTAKABURTMVO